



ÉDITO

Nommé président du Tribunal Judiciaire de Toulouse à compter du 1^{er} septembre 2020, je prends également la présidence du CDAD de Haute-Garonne.

Je me réjouis de constater la richesse de toutes les actions déjà menées par ce CDAD. En ces périodes de fortes contraintes sanitaires, il nous appartient de maintenir, autant que faire se peut, toutes les activités concernant l'accès au droit et celles au profit des jeunes et de la citoyenneté.

Nous aurons à cœur de relancer tous les importants projets destinés aux jeunes et qui ont connu un réel succès par le passé (ateliers du droit, rencontres ciné jeunes justice, stages collectifs de découverte de la Justice). La présence au plus près de nos concitoyens d'un accès facile à des professionnels du Droit sera également une de nos préoccupations majeures en ces périodes tourmentées. Les projets en suspens ont vocation à reprendre leur cours. Il y a aussi matière à développer de nouveaux projets. Il n'y a pas de réelle Justice et donc pas d'État de Droit sans un accès effectif au Droit notamment pour celles et ceux pour lesquels le recours au droit et aux professionnels du droit est trop éloigné du fait de leur situation sociale, économique, psychologique ou culturelle.

Soyez convaincus de mon total engagement ainsi que de celui de toute l'équipe du CDAD pour continuer de promouvoir, avec tous nos partenaires, un accès au droit de qualité dans tout le département !

Xavier Pavageau,

Président du tribunal judiciaire de Toulouse,
Président du CDAD de la Haute-Garonne.

Un point d'accès au droit universitaire a ouvert ses portes à Toulouse le 6 octobre 2020

Grâce au partenariat établi entre le CDAD de la Haute Garonne et l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, un point d'accès au droit universitaire a été mis en place à compter du 6 octobre dernier afin de répondre aux besoins des étudiants et chercheurs.

En effet, en raison de la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur dans la ville de Toulouse, il apparaissait primordial de développer un tel dispositif.



Université
Fédérale

Toulouse
Midi-Pyrénées

Des permanences de consultations juridiques gratuites, tenues par des avocats généralistes désignés par le Barreau de Toulouse, sont ainsi proposées une fois par mois sur rendez-vous, dans tous les domaines du droit :

- le premier mardi des mois pairs de 9h à 12h
- le premier jeudi des mois impairs de 13h30 à 16h30

à l'accueil du **Welcome Desk**,
41 allées Jules Guesde, 31000 Toulouse.

Voir modalités de prise de rendez-vous en ligne dans l'encart "Actualité".

ACTUALITÉ

Durant le confinement, maintien des permanences gratuites en présentiel d'avocats, de notaires et d'huissiers de justice en Haute-Garonne.

Pour les autres permanences juridiques gratuites (conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits, médiateurs familiaux, juristes associatifs...), consultez notre site : cdad-haute-garonne@justice.fr

Respect des contraintes sanitaires (port du masque obligatoire, vitres de protection et distanciation physique).

Prise de rendez-vous en ligne :

- permanences d'avocats en droit de la famille au tribunal judiciaire de Toulouse ou d'avocats généralistes du PAD universitaire et de Cornebarrieu,
- information juridique en visio-conférence, en présentiel au tribunal judiciaire de Toulouse ou par téléphone avec un élève-avocat,

sur le site du CDAD :

www.cdad-haute-garonne.justice.fr

ou en scannant le QR-code suivant :



L'ÉQUIPE DU CDAD S'AGRANDIT

Madame Léa Ladouce, élève avocate en stage de projet pédagogique individuel et Madame Marie-Laure Del Moral, assistante administrative, ont rejoint l'équipe du CDAD le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2020.

Monsieur Thomas Boyer, Madame Maysoune Moussa et Madame Catherine Duong, agents d'accueil, ont été mis à disposition du CDAD par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le traitement des violences intra-familiales pendant et après le confinement

Les violences intra-familiales englobent toute forme de violence : physiques, sexuelles, psychiques ou économiques entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge. Alors qu'on parle de "violences conjugales" au sein d'un couple de conjoint ou de concubin, les "violences intra-familiales" peuvent également être commises sur les enfants qui résident au sein du domicile familial.

Les victimes de violences intra-familiales ont dû faire face au confinement, période de dangerosité extrême pour elles, car elles se sont retrouvées confinées avec l'auteur des violences. Malgré la baisse d'activité considérable des tribunaux, le Gouvernement avait affirmé que le traitement judiciaire des violences intra-familiales devait demeurer la priorité dans le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire.

Les institutions, organismes et associations de la Haute-Garonne se sont mobilisés et ont mis en place des dispositifs d'alerte, de prévoyance et de traitement contre les violences intra-familiales. La volonté étant d'aller au plus proche des victimes confinées, des réseaux d'alerte se sont développés dans des lieux que les victimes fréquentaient, notamment dans les pharmacies. Des permanences, assurées par l'association France Victimes 31 et les services de gendarmerie, se sont tenues

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES ?

Si vous êtes victimes de violences intra-familiales, vous pouvez appeler :

- **l'association France Victimes 31**
05 62 30 09 82 (Toulouse),
- **l'association ACCJSE**
05 61 95 24 19 (Saint-Gaudens),
- **l'association Femmes de papier**
05 61 89 43 07 (Saint-Gaudens),
- **l'association Du côté des Femmes**
05 34 63 16 74 (Muret).

Pour contacter la **gendarmerie de Haute-Garonne** :
victimes@gendarmerie-31.fr



dans les centres commerciaux du département et un réseau de proximité entre les commerçants s'est constitué. Ces derniers acceptaient d'afficher une communication sur les violences et faisaient le lien entre les victimes, les services de gendarmerie nationale, le monde judiciaire et les acteurs sociaux. Ce réseau compte actuellement 130 commerçants adhérents.

Les services de gendarmerie de Haute-Garonne ont mis en place une cellule de télé-contact pour les victimes de violences. Les gendarmes étaient chargés de contacter les victimes identifiées à l'occasion de leurs interventions, de détecter tout signal d'aggravation de la situation, tout besoin de mise en sécurité ou nécessité de prise en charge sur le plan judiciaire ou social. Le jeudi 3 septembre dernier, Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté a décerné le prix du confinement au groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne pour leurs actions.

Les associations de victimes, notamment France Victimes 31, ont quant à elles maintenues toutes leurs actions pendant le confinement. Madame Sophie Troianoswki directrice adjointe de l'association nous informe en effet que "l'association a continué à traiter les réquisitions du parquet, à effectuer des évaluations des victimes, à assurer des préventions et des permanences."

"Libérer la parole des victimes reste un enjeu majeur".

Le confinement a entraîné les acteurs à repenser leurs approches professionnelles. Notamment les associations de victimes, qui avaient l'habitude de privilégier les rendez-vous physiques et qui ont dû s'adapter en développant des rendez-vous téléphoniques ou par visio-conférence. Ceci a permis de libérer la parole de certaines victimes de violences parfois de longue date.

L'État a soutenu les associations pendant le confinement et a mis à disposition des moyens financiers afin que les initiatives prises durant cette période puissent continuer. En effet, un

QUELQUES CHIFFRES :

Durant le confinement, en Haute-Garonne, on recense :

- **183 interventions de polices** (contre 106 en 2019 sur la même période),
- **946 interventions de gendarmerie** (contre 492 en 2019),
- **155 GAV** dont plus de 80 déferrements de mis en cause devant le parquet,
- **Plus de 500 nouvelles victimes** de violences prises en charge par les associations.

partenariat s'est créé sur l'ensemble de la région entre les gendarmeries et le président de l'ordre des pharmaciens pour maintenir les points d'alerte dans les pharmacies.

Les permanences dans les centres commerciaux continuent également à raison de deux permanences par mois au centre commercial de Roques-sur-Garonne. Le réseau des commerçants de proximité se pérennise aussi.

Madame Emilie Provensal, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité constate que "on peut espérer que ces initiatives qui perdurent et qui se formalisent aient de réels impacts".

D'autre part, à l'issue du grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a décidé l'installation de centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences (CPCA). En 2020, 15 centres seront retenus en France. Le but est de doter chaque région de deux CPCA d'ici à 2023. En Occitanie, un appel à projet a été lancé et est en cours.

Un numéro de téléphone a été mis en place à destination des auteurs de violences et de l'entourage. Pendant la période de confinement, 22 intervenants, psychologues ou spécialistes de la prise en charge des auteurs de violences se sont succédés. Cette ligne reste ouverte du lundi au dimanche de 9 h à 19 h.

